



Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale
18 novembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conseil

Cinquième session

Gebze (Turquie), 30 novembre 2021 (session virtuelle)

Point 4 de l'ordre du jour

Projet de budget et de programme de travail pour 2022

Banque de technologies pour les pays les moins avancés : budget et programme de travail pour 2022

I. Introduction

1. Dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté en 2011 à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les chefs d'État et de gouvernement et représentants des États participant à la Conférence ont demandé l'établissement d'une banque de technologies exclusivement consacrée aux pays les moins avancés. Il s'agissait là d'une priorité de longue date pour ces pays, qui avait été réaffirmée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 [objectif de développement durable n° 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser)].

2. Le 23 décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution [71/251](#), intitulée « Création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés », par laquelle elle a décidé de créer la Banque, en tant qu'organe subsidiaire, et d'en adopter la Charte (voir [A/71/363](#)). Dans la même résolution, elle a invité les États Membres et les autres parties prenantes à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour que la Banque devienne opérationnelle.

3. La Banque de technologies est devenue pleinement opérationnelle en 2018 à la suite de la signature, le 22 septembre 2017, de deux accords entre l'ONU et la Turquie – l'un concernant l'établissement de la Banque et l'autre l'apport d'un appui financier et en nature –, de l'inauguration de son siège à Gebze (Turquie) le 4 juin 2018 et de la nomination de son directeur général le 24 novembre 2018.

4. La création de la Banque, étape des plus importantes, aidera les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et à les exploiter aux fins du développement durable et de la transformation structurelle de leur économie. Sa mise en service, qui correspond à la



cible 17.8, est la première cible associée à l'objectif de développement durable n° 17 à avoir été atteinte et contribue directement à la réalisation de l'objectif du Programme 2030, qui consiste à ne laisser personne de côté, ainsi qu'à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul.

5. Conformément à sa charte, la Banque continuera de renforcer les moyens scientifiques et technologiques et les capacités d'innovation des pays les moins avancés afin qu'ils puissent, notamment, mieux recenser, financer, développer, intégrer et déployer des technologies et innovations, y compris celles mises au point par les populations autochtones. Elle s'emploiera également à : renforcer les moyens dont disposent les pays les moins avancés pour mieux aborder et traiter les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle ; soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ; consolider les partenariats entre les organismes publics et les acteurs du secteur privé compétents ; encourager la coopération entre tous les acteurs qui évoluent dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment les chercheurs, les instituts de recherche et les entités du secteur public, au sein des pays les moins avancés et entre eux, ainsi qu'avec leurs homologues dans d'autres pays. Par ailleurs, elle favorisera et facilitera l'identification et l'utilisation des technologies appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers aux dites technologies, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle et en stimulant, aux plans national et régional, la capacité de ces pays à exploiter efficacement les technologies afin de susciter des changements en profondeur.

II. Orientations générales

6. Le programme de travail pour 2022 restera principalement axé sur les activités menées à l'échelle nationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, qui seront organisées en parallèle aux activités relatives aux programmes ci-après :

- a) Évaluation des besoins technologiques ;
- b) Transfert de technologie ;
- c) Renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- d) Partenariats et coordination.

7. L'année 2022 sera la première année de mise en œuvre du nouveau plan stratégique triennal de la Banque de technologies. Le nouveau plan s'articule autour de deux domaines d'action stratégique complémentaires, auxquels sont associés des produits et des activités : a) renforcement des connaissances et des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, afin qu'ils puissent, notamment, recenser, financer et intégrer des technologies et les déployer plus largement (résultat 1) ; b) amélioration des écosystèmes pour créer des conditions propices à la science, à la technologie et à l'innovation dans les pays les moins avancés (résultat 2). Chaque résultat est associé à un engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité à tous les niveaux.

8. Pour permettre à la Banque de technologies de renforcer la gestion axée sur les résultats, le nouveau plan stratégique comprend un cadre stratégique et une matrice de résultats qui visent à faciliter le suivi, l'évaluation et l'apprentissage. En outre, afin d'aider les membres du personnel de la Banque à obtenir les résultats escomptés,

on a recensé quatre catalyseurs institutionnels pour la réalisation des objectifs de gestion.

9. L'exécution du budget et du programme de travail pour 2022 sera guidée par les grands principes suivants : répondre à la demande et aux besoins des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, créer des partenariats et en tirer parti pour soutenir le développement de la science, de la technologie et de l'innovation, faire preuve de souplesse et de réactivité face aux nouveaux défis et possibilités, renforcer les capacités de chacun et s'engager en faveur de l'équité femmes-hommes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

10. Les activités de la Banque de technologies ayant été perturbées en 2021 en raison de la pandémie actuelle de COVID-19 et des restrictions qui en ont découlé, une grande partie du programme de travail pour 2022 sera une continuation des programmes lancés en 2021, en particulier dans les domaines clefs que sont l'évaluation des besoins technologiques, la création d'académies des sciences et la consolidation de celles qui existent, et le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Les ressources prévues pour les activités partiellement exécutées en 2021 qui sont reportées à 2022 sont inscrites dans le présent projet de budget.

11. En outre, en réponse à la pandémie de COVID-19, la Banque inscrira à son programme pour 2022 une nouvelle initiative de transfert de technologie en matière de santé publique, basée sur l'expérience du Technology Access Partnership (Partenariat sur l'accès aux technologies) lancé en 2020 pour appuyer la fabrication d'équipements médicaux essentiels pour faire face à la COVID-19 dans les pays les moins avancés. Cette nouvelle initiative est mise en œuvre dans le cadre du programme de transfert de technologie de la Banque. Il s'agit d'un partenariat stratégique entre la Banque et les principales entreprises du secteur des technologies de la santé et les organisations à but non lucratif travaillant dans ce domaine.

12. En 2022, la Banque lancera aussi sa plateforme numérique de transfert de technologie, en s'appuyant sur la Global Innovation Exchange Platform, qui a été mise à sa disposition, afin de faciliter le transfert et le développement de technologies et de connaissances qui permettront d'accélérer l'adaptation, l'adoption et la mise en service de solutions technologiques, en mettant en relation les fournisseurs de technologies avec les personnes qui les recherchent, les bailleurs de fonds et d'autres prestataires de services d'assistance. Financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international et le Results for Development Institute, cette initiative va dans le sens de l'objectif déclaré de créer une plateforme numérique de transfert de technologie qui aide les pays les moins avancés à assurer une veille technologique et à repérer et à examiner les solutions technologiques dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs de développement durable. Par ailleurs, dans le cadre du programme de transfert de technologie pour 2022, la Banque lancera, par l'intermédiaire d'un nouveau programme de partenariat avec le Conseil de la recherche scientifique et technique de Turquie et la plateforme turque de centralisation de la collaboration entre les universités et le secteur privé, un programme de renforcement des capacités institutionnelles pour les pays les moins avancés, et la Gambie a été sélectionnée comme pays pilote pour la mise en place d'un modèle de bureau de transfert de technologie. L'objectif de ce programme est de renforcer les moyens institutionnels dont disposent les pays les moins avancés pour recenser, adapter et mettre en service de nouvelles technologies, et de faciliter les activités des universités en matière de commercialisation des technologies en créant des bureaux nationaux de transfert de technologie.

13. Dans le cadre du programme de partenariats et de coordination, qui consiste à superviser la collaboration entre la Banque et les principales parties prenantes, y compris les entités du système des Nations Unies et le secteur privé, les échanges avec des partenaires potentiels se poursuivront, notamment avec les communautés économiques régionales, les entreprises privées du secteur des technologies, les institutions universitaires et les autres acteurs concernés. La participation de la Banque à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra prochainement, sera coordonnée dans le cadre du programme, et une série d'événements parallèles sont prévus, dont la première manifestation politique de haut niveau consacrée à la Banque et la présentation de son rapport phare sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés.

14. En outre, dans le prolongement du programme de partenariats et de coordination pour 2021, la Banque de technologies poursuivra en 2022 sa collaboration avec des entités régionales telles que la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Elle facilitera également la mise en place de nouveaux partenariats et collaborera avec d'autres organismes économiques régionaux et continentaux, tels que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec des organismes internationaux, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Union interparlementaire, afin d'assurer la coordination des approches relatives au développement de la science, de la technologie et de l'innovation, et s'emploiera à renforcer les synergies dans le cadre des interventions menées dans les pays les moins avancés.

15. Au titre de ce même programme, la Banque lancera également sa stratégie de suivi et d'évaluation des programmes pour 2022 et renforcera ses capacités internes en consultation avec les entités concernées du système des Nations Unies.

16. En 2022, dans le cadre du programme d'évaluation des besoins technologiques, des évaluations seront réalisées dans les 10 pays suivants : Angola, Burkina Faso, Burundi, Mali, Mauritanie, Niger, République démocratique populaire lao, Tchad, Togo et Tuvalu. En outre, la Banque mettra au point et lancera un modèle de plan de mise en œuvre technologique, qui servira de cadre pour la concrétisation des priorités définies par les pays dans l'évaluation des besoins technologiques.

17. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, des technologies et de l'innovation, l'initiative de formation en ligne lancée en 2020 afin d'accroître les capacités de recherche de ces pays se poursuivra en 2022, avec la mise en place d'un nouveau cours complet. Ce nouveau canal de formation permettra d'augmenter nettement le nombre de pays bénéficiaires et de participants, et nécessitera moins de ressources. L'objectif fixé pour 2022 est d'augmenter le nombre de participants et de toucher tous les pays les moins avancés. Toujours dans le cadre du programme, en partenariat avec le Bureau des affaires spatiales, la Banque de technologies continuera d'offrir aux experts et aux fonctionnaires des pays les moins avancés une formation spécialisée sur l'utilisation des satellites à des fins d'atténuation des changements climatiques et de gestion des catastrophes. La Banque s'est de surcroît associée au Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie pour mettre en place un nouveau programme visant à offrir des bourses à de jeunes chercheurs des pays les moins avancés pour des périodes allant jusqu'à six mois. Quinze bourses ont été attribuées au titre de ce programme en 2021, et la Banque et le Centre international uniront leurs forces afin de mobiliser des ressources pour la prochaine promotion, en 2022. La Banque lancera également la première activité menée dans le cadre d'une

nouvelle initiative de diplomatie scientifique, en partenariat avec l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement.

18. Conformément à la directive adoptée par le Conseil à sa troisième session, le programme consacré au renforcement des capacités d'innovation des pays les moins avancés relève désormais du programme de renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. L'objectif est toujours de développer, aux plans national et régional, des écosystèmes propices à l'innovation et aux technologies qui favorisent la recherche et l'innovation endogènes. La Banque s'entretient actuellement avec des pays partenaires potentiels en vue de financer le projet de pôle mondial d'innovation pour les pays les moins avancés, qui fera l'objet d'un programme à part. Ce projet de pôle d'innovation comportera également deux pôles régionaux, l'un pour l'Afrique et l'autre pour l'Asie et le Pacifique.

19. En outre, en partenariat avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en Turquie, la Banque de technologies poursuivra sa participation au projet Accélérateur d'impact des objectifs de développement durable financé par la Turquie. À ce jour, deux start-ups ont été sélectionnées au Bangladesh et trois en Ouganda : elles recevront un montant total de 420 000 dollars pour financer leurs idées.

20. En 2019, pour renforcer encore les infrastructures et les capacités institutionnelles des pays les moins avancés, la Banque de technologies a lancé un programme consacré aux académies des sciences. Celles-ci peuvent contribuer de façon notable à améliorer la coordination des programmes régionaux et nationaux touchant aux domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et servir d'interlocuteurs clefs pour la Banque. À la suite de quatre consultations régionales menées en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord et en Afrique australe, de nouvelles académies des sciences ont été créées en Angola, au Lesotho, au Malawi et en République démocratique du Congo. D'autres ouvriront leurs portes en 2022 au Niger, en Sierra Leone et au Tchad. En 2022, en partenariat avec le réseau des académies des sciences d'Afrique, la Banque lancera également une campagne de mobilisation de ressources pour financer le programme.

21. En 2022, la Banque continuera de donner la priorité à la mise en place d'un programme de recherche solide en matière de science, de technologie et d'innovation, dans le prolongement de sa première initiative en date de 2020, dans le cadre de laquelle elle a collaboré avec le Centre de recherches pour le développement international pour faire réaliser sa première recherche, qui portait sur l'accès au financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises du secteur de la technologie dirigées par des femmes dans les pays les moins avancés. Dans la continuité de son rapport phare sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés, qui doit être présenté à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en 2022, la Banque publiera un deuxième rapport phare sur l'innovation dans les pays les moins avancés, qui abordera et mettra en évidence les possibilités qu'offre l'innovation pour favoriser une croissance durable de la productivité. En outre, la Banque commencera à établir des notes thématiques trimestrielles afin de créer une dynamique en vue de la publication du rapport phare annuel.

22. Le budget et le programme de travail pour 2022, qui seront exécutés dans le cadre du nouveau plan stratégique triennal, tiendront compte de l'expérience en matière de soutien aux pays les moins avancés que la Banque a acquise ces trois dernières années, depuis qu'elle est devenue opérationnelle.

23. En 2022, la Banque continuera également de renforcer ses capacités institutionnelles en recrutant des administrateurs et des agents administratifs supplémentaires. Depuis avril 2021, le nombre de tâches administratives réalisées en interne a augmenté, ce qui a permis de réduire les dépenses afférentes aux prestataires de services. Cette tendance se poursuivra car les ressources demandées pour le recrutement de personnel supplémentaire chargé de l'exécution des programmes et des activités administratives sont en augmentation.

24. En 2022, la Banque continuera également de donner la priorité à la mobilisation des ressources en mettant en œuvre sa stratégie en la matière, qui a été établie sous sa forme définitive en décembre 2020. La conférence politique de haut niveau qui sera organisée en janvier 2022 en marge de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés jouera un rôle clef à cet égard. De plus, la Banque continuera de rechercher activement, dans les secteurs public et privé, de nouveaux partenariats stratégiques propres à financer et à appuyer le déploiement de technologies et le renforcement des capacités technologiques dans les pays les moins avancés.

III. Vue d'ensemble des prévisions budgétaires et des ressources disponibles

25. Conformément à sa charte, la Banque de technologies est financée par des contributions volontaires des États Membres et d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et des fondations privées. Les ressources de la Banque sont déposées dans un fonds d'affectation spéciale distinct, sont soumises au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et font l'objet d'un audit par les organes de contrôle de l'Organisation.

26. Étant donné l'ampleur des besoins des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et compte tenu du budget indicatif triennal de la Banque, qui a été établi en décembre 2016 par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, on estime à 35 à 40 millions de dollars le budget annuel dont la Banque aurait besoin pour mener à bien, dans l'ensemble des pays les moins avancés, des activités s'étendant à l'intégralité des objectifs énoncés dans sa charte et être porteuse des changements attendus dans tous ces pays.

27. Il convient de noter que le budget approuvé pour 2021 était de 5 615 966 dollars (y compris 646 085 dollars pour l'appui au programme), dont 4 523 252 dollars (81 %) devaient être dépensés en 2021. Ces ressources ont permis d'assurer la bonne exécution du plan de travail pour 2021, malgré les difficultés créées par la pandémie de COVID-19, comme le précise le rapport du Secrétaire général sur l'examen des trois premières années d'activité de la Banque de technologies ([A/76/272](#) et [A/76/272/Corr.1](#)). L'absence de financement fiable empêche de créer la dynamique nécessaire pour mener à bien le programme de travail et atteindre les objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général et dans le nouveau plan stratégique (2022-2024). Le projet de budget et le programme de travail proposés pour 2022 sont limités par le montant actuel des contributions.

28. On trouvera dans les tableaux 1 à 4 l'état des contributions, les ressources financières ventilées par composante, les postes et les ressources nécessaires par objet de dépense.

29. Pour exécuter son programme de travail pour 2022, la Banque pourra compter sur une contribution de 1,9 million de dollars du pays hôte, dont 200 000 dollars de fonds préaffectés, conformément à l'accord sur les contributions en espèces et en

nature pour 2022-2026 signé avec le Gouvernement turc le 9 décembre 2021. Le montant du solde inutilisé à la fin de 2021 est estimé à 2 268 077 dollars (voir tableau 1). Le montant total des ressources disponibles en 2022 devrait donc s'élever à 4 168 077 dollars.

30. Le pays hôte continuera d'apporter le même type d'appui en nature, en mettant à disposition des bureaux et en fournissant tous les services liés à la gestion des installations (sécurité, nettoyage, entretien et services collectifs de distribution) sans coût pour la Banque de technologies. En outre, la Banque attend des contributions en nature de la part de la World Eco-design Conference, de Medtronic, de la Global Foundation for Children with Hearing Loss, de l'Agence des États-Unis pour le développement international et du Commonwealth.

31. Le montant total des ressources nécessaires pour 2022 s'élève à 4 037 236 dollars et permettrait de couvrir les coûts associés à l'appui au Conseil, à la direction exécutive et à l'administration, à l'appui opérationnel et au programme de travail, ainsi que 13 % des dépenses d'appui aux programmes (voir tableau 2). Les dépenses se répartissent comme suit : appui au Conseil (1,4 %), direction exécutive et administration et appui opérationnel (29,5 %) et programme de travail (69,1 %). La Banque de technologies s'efforce de respecter la recommandation du Conseil selon laquelle 20 % du budget devrait être alloué aux dépenses de fonctionnement, tout en mettant en place des capacités internes et en renforçant celles qui existent.

32. Pour renforcer les effectifs internes de la Banque, il est proposé de créer 18 postes en 2022. En plus des 17 postes permanents approuvés en 2021, il est proposé de créer en 2022 un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-2) et un poste G-5 au titre de la composante Direction exécutive et administration et appui opérationnel. Cette augmentation sera compensée par la suppression du poste d'assistant(e) administratif(ve) (G-7) approuvé en 2021. Il est proposé de transférer le poste de spécialiste de l'information (P-3) de la composante Direction exécutive et administration et appui opérationnel à la composante Partenariats et coordination, car les fonctions qui s'y rattachent consistent principalement à promouvoir les activités de fond de la Banque. On trouvera plus de précisions à ce sujet dans la section III.B ci-dessous.

33. Il est également proposé de faire appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et à des ressources dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires. Il est proposé de créer un emploi de classe P-5 financé au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions), dont le ou la titulaire sera chargé(e) de soutenir les activités de mobilisation des ressources, en particulier les partenariats avec le secteur privé. Il s'agit d'un engagement de 12 mois qui sera réexaminé en fonction des résultats obtenus. Le Gouvernement italien a prolongé le programme des administrateurs auxiliaires, et des efforts supplémentaires sont actuellement déployés pour obtenir d'autres États Membres qu'ils financent des emplois supplémentaires dans le cadre de ce programme. En outre, deux experts de classe P-2 financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) seront chargés d'appuyer le développement des activités relatives aux programmes de conception industrielle de la Banque de technologies, afin de renforcer les capacités des pays les moins avancés dans ce domaine.

34. La variation des ressources nécessaires par objet de dépenses de 2021 à 2022 est présentée dans le tableau 4 ci-dessous. La diminution des ressources demandées, dont le montant est passé de 5 615 966 dollars en 2021 à 4 037 236 dollars en 2022, soit une baisse de 1 578 730 dollars (28,1 %), s'explique par les éléments suivants :

a) une augmentation de 705 365 dollars au titre des postes et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ;

b) une réduction de 2 102 471 dollars au titre des rubriques suivantes : consultants et experts (677 000 dollars) ; voyages (868 206 dollars), subventions et bourses (145 140 dollars), services contractuels (388 225 dollars), matériel et véhicules (4 900 dollars) et frais généraux de fonctionnement (19 000 dollars) ;

c) une diminution de 181 624 dollars des dépenses d'appui aux programmes, si l'on applique le taux de 13 %, en attendant que le Contrôleur approuve un taux de 11 %.

Tableau 1

État des contributions

(En dollars des États Unis)

	<i>Montant</i>
Solde du fonds au 1^{er} janvier 2020	4 310 699
Contributions volontaires reçues en 2020	3 092 733
Intérêts créditeurs en 2020	73 984
Total partiel	7 477 416
Dépenses engagées en 2020	(2 950 367)
Total partiel	(2 950 367)
Solde du fonds au 31 décembre 2020	4 527 050
Contributions volontaires reçues en 2021	2 000 000
Intérêts créditeurs (janvier-juin 2021)	14 280
Contributions volontaires attendues	250 000
Total partiel	6 791 329
Dépenses engagées – janvier à juin 2021	(1 453 396)
Dépenses prévues – juillet à décembre 2021	(3 069 856)
Total partiel	(4 523 252)
Solde escompté du fonds au 31 décembre 2021	2 268 077

Tableau 2

Ressources financières, par composante

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
Appui au Conseil	6 086	49 495	–	49 495
Direction exécutive et administration et appui opérationnel	837 613	1 142 075	(87 575)	1 054 500
Programme de travail	1 814 272	3 778 311	(1 309 531)	2 468 780
Total partiel	2 657 971	4 969 881	(1 397 106)	3 572 775
Appui aux programmes ^a	292 395	646 085	(181 624)	464 461
Total	2 950 367	5 615 966	(15 787 330)	4 037 236

(Voir note page suivante)

(Note du tableau 2)

^a Les dépenses d'appui aux programmes de 2022 pour le fonds d'affectation spéciale correspondent à 13 % du total des dépenses, en attendant que le Contrôleur approuve un taux de 11 %.

Tableau 3
Postes

<i>Composante</i>	<i>2020</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	5	7	1	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	10	0	10
Total	10	17	1	18

Note : l'organigramme et la répartition des postes pour 2022 sont présentés à l'annexe I.

Tableau 4
Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En dollars des États Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
Traitements et autres dépenses de personnel				
1. Personnel recruté sur le plan international	551 945	1 258 400	264 095	1 522 495
2. Personnel local	124 823	237 500	44 152	281 652
3. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	397 118	397 118
4. Consultants et experts	934 807	1 130 680	(677 000)	453 680
Total partiel (traitements et autres dépenses de personnel)	1 611 574	2 626 580	28 365	2 654 945
Dépenses de représentation	–	4 200	–	4 200
Voyages				
1. Voyages de membres du Conseil	6 086	44 095	–	44 095
2. Voyages du personnel	40 989	790 368	(509 712)	280 656
3. Voyages des participants aux réunions et ateliers	51 410	–	–	–
4. Voyages des consultants, animateurs et invités	137 839	375 308	(358 494)	16 814
Total partiel (voyages)	236 324	1 209 771	(868 206)	341 565
Subventions et bourses	–	290 280	(145 140)	145 140
Services contractuels	336 322	511 650	(388 225)	123 425
Matériel et véhicules	56 453	9 800	(4 900)	4 900

<i>Objet de dépense</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
Fournitures	2 494	10 000	–	10 000
Frais généraux de fonctionnement	414 804	307 600	(19 000)	288 600
Total	2 657 971	4 969 881	(1 397 106)	3 572 775
Dépenses d'appui aux programmes	292 395	646 085	(181 624)	464 461
Total général	2 950 367	5 615 966	(1 578 730)	4 037 236

A. Appui au Conseil

35. On trouvera dans le tableau 5 les ressources nécessaires pour l'appui au Conseil.

Tableau 5

Ressources nécessaires : appui au Conseil

(En dollars des États Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
Voyages	6 086	44 095	–	44 095
Dépenses de représentation	–	4 200	–	4 200
Services contractuels	–	1 200	–	1 200
Total	6 086	49 495	–	49 495

36. Le montant de 49 495 dollars, qui reste stable, permettra de couvrir les frais de voyage des membres du Conseil (44 095 dollars) et l'hébergement de huit observateurs au maximum (1 200 dollars) qui participeront à une session de deux jours du Conseil devant se tenir en 2022, ainsi que les dépenses de représentation pour la session (4 200 dollars). Le sous-comité du Conseil en charge des plans de mobilisation des ressources tiendra deux réunions virtuelles en 2022.

B. Direction exécutive et administration et appui opérationnel

37. Le programme de travail de la Banque de technologies continuera d'être géré par le Directeur général (D-2).

38. En raison des restrictions liées à la COVID-19, le lancement du programme de stages a été reporté à 2021 ; il offre à des étudiants issus d'horizons académiques divers une expérience professionnelle sous forme de stages pratiques dans l'environnement international de l'Organisation des Nations Unies, tout en permettant à la Banque de bénéficier de l'assistance d'étudiants qualifiés et spécialisés dans des domaines professionnels variés. Des ressources sont prévues pour financer une allocation de transport pour les stagiaires.

39. À la fin de 2020, à la suite de consultations avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, la Banque de technologies a retenu l'Office des Nations Unies à Genève parmi les prestataires de services. Au début de 2021, la Banque et l'Office des Nations Unies à Genève ont signé un mémorandum d'accord type, qui comprend une liste des services

accessibles à tous les clients de l'Office et le barème des prix standard. Les coûts sont facturés à la Banque sur une base trimestrielle. Les montants sont calculés en multipliant le nombre de transactions effectuées au bénéfice de la Banque par les prix standard. Le coût des services fournis par l'Office des Nations Unies à Genève s'élevait à 29 600 dollars à la fin du mois de juin 2021. L'Office a fourni à la Banque des services liés au recrutement, à la paie, à la comptabilité, au budget et aux voyages. Les coûts dépendent du nombre de transactions, qui varient en fonction des besoins de la Banque. Le volume des transactions devrait augmenter au second semestre de 2021, en raison de la hausse du nombre de membres du personnel de la Banque administrés par l'Office des Nations Unies à Genève et de la fourniture de services supplémentaires (achats, paiements), ce qui correspond au fait que la Banque se prépare à cesser progressivement d'avoir recours aux services opérationnels du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), lesquels seront assurés par l'Office des Nations Unies à Genève.

40. L'année 2021 est une année de transition pendant laquelle l'UNOPS fournit encore certains services à la Banque de technologies, principalement dans les domaines du recrutement de consultants et de vacataires et de la passation de marchés. La Banque est encore en train de se doter de capacités internes, le but étant qu'à l'avenir, elle se charge elle-même de ces activités, qui seront facilitées par l'Office des Nations Unies à Genève. Elle a rencontré des difficultés pour recruter des agents des services généraux, d'où le retard pris dans le transfert de certaines responsabilités assumées actuellement par l'UNOPS.

41. Compte tenu de l'importance de l'infrastructure informatique de la Banque de technologies, des évaluations de sécurité annuelles continueront d'être effectuées pour en préserver l'intégrité. La migration vers un système de gestion de l'information en nuage se poursuivra tout au long de 2022, conformément aux réglementations et aux normes applicables des Nations Unies en matière d'informatique et de communications.

42. La mobilisation des ressources restant l'une de ses grandes priorités, la Banque continuera d'appliquer sa nouvelle stratégie en la matière en 2022. Elle organisera un forum politique de haut niveau en marge de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, afin de présenter les programmes et les activités qu'elle a menés à bien au cours des trois dernières années et de mobiliser des ressources supplémentaires, tant financières qu'en nature. En outre, elle continuera de participer à des programmes novateurs de mobilisation des ressources, en collaboration avec des partenaires du secteur privé, notamment dans le cadre d'activités de cofinancement.

43. Il est également proposé de créer un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-2) et un poste de classe G-5, dont les titulaires seront chargés d'aider à la gestion du Bureau du (de la) Directeur(trice) générale, et de supprimer le poste d'assistant(e) administratif(ve) (G-7) approuvé en 2021. À l'Organisation des Nations Unies, le (la) chef de l'entité est généralement assisté(e) par une équipe de direction qui l'aide à exécuter ses tâches courantes et à assurer la gestion de l'entité. À l'heure actuelle, le Directeur général ne dispose pas d'une équipe chargée de l'assister. Les titulaires des deux nouveaux postes l'aideront donc directement à s'acquitter efficacement de ses fonctions. Pour mettre efficacement en œuvre la stratégie de communication de la Banque, il est proposé de transférer le poste de spécialiste de l'information (P-3), approuvé en 2021, au programme de partenariats et de coordination. L'essentiel du travail du (de la) spécialiste de l'information consistant à faciliter les partenariats, à coordonner la diffusion de messages et à communiquer avec les parties prenantes, il sera plus efficace de rattacher le poste à ce programme.

44. On trouvera dans le tableau 6 ci-dessous les ressources nécessaires au titre de la direction exécutive et de l'administration et de l'appui opérationnel.

Tableau 6

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration et appui opérationnel

(En dollars des États Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
A. Traitements et autres dépenses de personnel				
1. Personnel recruté sur le plan international	254 227	547 400	62 474	609 874
2. Personnel local	124 823	170 300	(4 896)	165 404
3. Consultants et experts	61 001	60 000	(60 000)	–
Total partiel A (traitements et autres dépenses de personnel)	440 050	777 700	(2 422)	775 278
B. Dépenses opérationnelles				
1. Voyages du personnel	29 018	50 575	(44 253)	6 322
2. Services contractuels	16 628	50 000	(15 000)	35 000
3. Matériel et véhicules	36 453	9 800	(4 900)	4 900
4. Fournitures	2 494	10 000	–	10 000
5. Frais généraux de fonctionnement	312 970	244 000	(21 000)	223 000
Total partiel B (dépenses opérationnelles)	397 563	364 375	(65 153)	279 222
Total	837 613	1 142 075	(67 575)	1 054 500

1. Traitements et autres dépenses de personnel

45. Le montant des ressources demandées, qui s'élève à 775 278 dollars, soit une diminution de 2 422 dollars, permettra de financer neuf postes au titre de la composante Direction exécutive et administration, et se décompose comme suit :

a) Un montant de 609 874 dollars pour le financement de trois postes soumis à recrutement international : maintien du poste de Directeur(trice) général(e) de classe D-2 et du poste de fonctionnaire d'administration de classe P-3, et création proposée d'un poste d'assistant(e) spécial(e) de classe P-2. Le poste de spécialiste de l'information (P-3) sera transféré au programme de partenariats et de coordination ;

b) Un montant de 165 404 dollars pour le financement de six postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan local : maintien de cinq postes [1 assistant(e) informaticien(ne) (G-6), 1 assistant(e) (budget et finances) (G-5), 1 assistant(e) administratif(ve) (G-5), 1 assistant(e) d'équipe (G-4) et 1 chauffeur(se) (G-2)], suppression proposée d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) de classe G-7, et création proposée d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) de classe G-5 ;

c) Une réduction de 60 000 dollars au titre des consultants en communication, dont les services ne seront plus nécessaires en raison du recrutement d'un(e) spécialiste de l'information (P-3).

2. Dépenses opérationnelles

46. Le montant de 279 222 dollars, qui représente une diminution de 65 153 dollars, permettra de couvrir les dépenses opérationnelles telles que les voyages du personnel, les services contractuels (création, mise à jour et administration d'un site Web, traduction et impression de documents et autres services contractuels), le matériel de bureau et l'entretien des véhicules, les fournitures et les frais généraux de fonctionnement (services d'appui informatique et licences, traduction interne et impression de documents, dépenses de représentation, programme de stages et coûts directs d'exécution). La diminution des dépenses opérationnelles s'explique par les éléments suivants : une réduction des déplacements du personnel liés au renforcement des capacités, en raison d'un recours accru à la formation en ligne ; une réduction des dépenses au titre des services contractuels liés à la création du site Web ; une réduction des frais généraux de fonctionnement, la location d'un bureau annexe à Istanbul n'étant plus nécessaire, et une réduction des dépenses afférentes à l'entretien des véhicules.

IV. Programme de travail

A. Programme d'évaluation des besoins technologiques

1. Contexte et raison d'être

47. Les évaluations des besoins technologiques servent à orienter la mise au point de programmes de renforcement des capacités que chaque pays peut ensuite intégrer dans sa stratégie nationale de développement afin d'accélérer la mise en œuvre des priorités énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul et d'atteindre les objectifs de développement durable pertinents. Elles permettent de dégager un ensemble de priorités en matière de formation dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, qui constituent un guide précieux pour les donateurs bilatéraux, les banques de développement multilatérales et régionales, les fondations, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Elles permettent aussi aux développeurs et aux innovateurs de mettre au point des technologies qui répondent aux besoins des pays les moins avancés. L'adoption, l'adaptation et la mise en service de technologies seront ainsi accélérées et facilitées.

48. Les évaluations des besoins technologiques sont l'occasion d'examiner les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation en vigueur dans les pays les moins avancés, de chercher à savoir si les conditions y sont propices à l'innovation et d'évaluer les capacités de ces pays en matière de commercialisation des technologies, et ainsi de mettre au jour les lacunes existantes et de trouver les moyens d'y remédier. Elles favorisent la collaboration au niveau régional, ainsi qu'entre groupes de pays les moins avancés ayant des caractéristiques et des difficultés communes, et permettent ainsi à ces pays de rechercher des synergies et des complémentarités.

49. Les bénéficiaires de ces évaluations sont notamment les milieux scientifiques, les pouvoirs publics chargés de la science, de la technologie et de l'innovation (c'est-à-dire les ministères de la science, de l'industrie, de la technologie, de l'éducation, de l'agriculture et de la planification), les entrepreneurs, les établissements d'enseignement et la société civile.

2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

50. Le programme d'évaluation des besoins technologiques est lié au résultat 1 (voir par. 7) et aux produits suivants : les besoins prioritaires des pays les moins avancés

sont recensés et des connaissances et des données factuelles propres à faciliter l'apprentissage de la science, de la technologie et de l'innovation sont produites.

3. Objectifs

51. L'objectif du programme est de procéder à des évaluations des besoins technologiques. Chaque évaluation fournit des informations essentielles sur le fonctionnement des dispositifs nationaux en matière d'innovation, donne un aperçu des conditions qui existent au niveau national dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et en ce qui concerne l'exploitation de produits technologiques, et permet de comprendre la manière dont les grandes orientations définies par les pouvoirs publics en la matière influent sur le développement durable au niveau national. Les objectifs des évaluations sont les suivants :

a) Recenser les principaux domaines d'intérêt des pays les moins avancés concernés et dégager des initiatives visant à tirer le meilleur parti de la technologie pour favoriser la transformation structurelle, réduire la pauvreté et œuvrer au développement durable ;

b) Déterminer les moyens de renforcer les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, de consolider les infrastructures de recherche-développement et d'améliorer à cette fin l'utilisation des programmes de formation en place ;

c) Rechercher des possibilités de collaboration aux niveaux national et régional, ainsi qu'entre groupes de pays ayant des caractéristiques et des difficultés communes, et cerner les synergies et les complémentarités ;

d) Aider les pays les moins avancés à trouver des solutions technologiques adaptées à leurs besoins ;

e) Appuyer les efforts déployés par les pays les moins avancés pour recenser, hiérarchiser et formuler leurs besoins technologiques.

4. Réalisations escomptées

52. Les réalisations escomptées au titre du programme sont les suivantes :

a) Le dialogue entre les acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation est renforcé ;

b) Les besoins technologiques des pays les moins avancés sont recensés, hiérarchisés et formulés ;

c) Les lacunes en matière de politiques, de science, de technologie et d'innovation sont mises au jour ;

d) Les politiques, les réglementations et les conditions relatives au transfert de technologie sont examinées ;

e) Les moyens dont disposent les pays les moins avancés pour adopter, adapter et mettre en service des technologies sont recensés ;

f) Au moins 15 évaluations des besoins technologiques sont réalisées et validées par les États Membres ;

g) Des plans de mise en œuvre technologique sont élaborés pour faciliter la conduite d'initiatives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en faveur du développement durable.

5. Indicateurs de succès

53. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

- a) Nombre de séances de dialogue sur la science, la technologie et l'innovation tenues en présence de responsables politiques et d'autres parties prenantes ;
- b) Nombre et type de technologies qui seront adoptées, adaptées et déployées à titre prioritaire ;
- c) Variation des dépenses et des investissements proposés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- d) Nombre d'évaluations des besoins technologiques réalisées ;
- e) Nombre de plans de mise en œuvre technologique achevés et approuvés par les États Membres.

6. Principales activités

54. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

- a) Se concerter avec les parties prenantes sur la méthode à adopter pour recenser, formuler et hiérarchiser les besoins technologiques ;
- b) Mener une première mission d'enquête technique afin de rencontrer des représentants des pouvoirs publics et d'autres acteurs de premier plan compétents dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation issus du monde universitaire, du secteur privé et de la société civile, et de recueillir des informations et des données, le but étant d'apprécier la situation et de recenser les orientations générales, les textes de loi, les institutions et les dispositifs opérationnels ;
- c) Constituer des groupes de travail nationaux composés de représentants, désignés par les pouvoirs publics, des principales entités nationales compétentes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, afin de procéder à l'analyse des capacités dont disposent les pays ;
- d) S'assurer les services d'experts, qui, accompagnés de membres des groupes de travail nationaux, s'entreprendront avec les principaux acteurs nationaux compétents (ministères et grands organismes) afin de recueillir des informations sur les orientations générales et les dispositifs retenus pour évaluer la situation en matière de recherche et d'innovation ;
- e) Faisant fond sur les informations recueillies au moyen des recensements ainsi que sur des données statistiques et des recherches documentaires, élaborer un projet d'évaluation des besoins technologiques et transmettre un projet de rapport aux membres des groupes de travail nationaux et aux autres parties prenantes ;
- f) Organiser un atelier de validation avec les membres des groupes de travail nationaux et d'autres experts techniques de premier plan pour qu'ils vérifient ensemble les résultats des évaluations des besoins technologiques, continuent de rechercher un consensus sur les priorités et établissent la version définitive du rapport ;
- g) Présenter le rapport final à de hauts responsables ministériels des pays concernés, ainsi qu'une liste de solutions, d'initiatives et de priorités en matière de renforcement des capacités qui pourraient être retenues, en fonction des données empiriques recueillies lors de l'évaluation des besoins technologiques ;
- h) Réaliser des brochures pour certains des pays les moins avancés, en résumant les conclusions de l'évaluation des besoins technologiques, l'accent étant

mis sur les principales lacunes en matière de science, de technologie et d'innovation et sur les priorités arrêtées ;

i) Élaborer un plan de mise en œuvre pour assurer l'application immédiate des mesures prioritaires et des recommandations énoncées dans les évaluations des besoins technologiques.

7. Pays concernés

55. En 2019 et en 2020, la Banque a mené à bien la première série d'évaluations des besoins technologiques dans cinq pays (le Bhoutan, la Gambie, la Guinée, l'Ouganda et le Timor-Leste), en collaboration avec la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organismes compétents. D'ici à la fin de 2021, des évaluations des besoins technologiques auront été réalisées dans 17 pays (le Bangladesh, le Bénin, le Burkina Faso, le Cambodge, Djibouti, Kiribati, le Libéria, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Népal, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, la Sierra Leone, le Soudan et la Zambie), en collaboration avec le Commonwealth et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique. En 2022, des évaluations seront menées dans 10 autres pays, à savoir l'Angola, le Burundi, les Îles Salomon, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République démocratique populaire lao, le Tchad, le Togo et Tuvalu. Pour les pays où les rapports d'évaluation des besoins technologiques ont été établis et validés, des plans de mise en œuvre technologique seront élaborés à l'intention des cinq premiers pays dans lesquels les évaluations ont été menées à bien, à savoir le Bhoutan, la Gambie, la Guinée, l'Ouganda et le Timor-Leste.

B. Programme de transfert de technologie

1. Contexte et raison d'être

56. Un fossé technologique sépare les pays les moins avancés du reste du monde, conséquence de l'écart qui existe entre les pays développés et les pays en développement en matière de capacités technologiques et de capacités d'innovation. Faute de mesures incitatives adaptées et d'institutions et de politiques robustes, les pays les moins avancés restent coupés de la technologie.

57. Pour parvenir plus rapidement à une convergence des niveaux de croissance, de revenus et de productivité des pays, et ainsi favoriser le développement, il est impératif de combler les lacunes en matière de technologie et de connaissances en mettant en place des politiques et des mécanismes nouveaux. À cet égard, la réduction des disparités passe par trois étapes nécessaires : l'acquisition, le financement et la mise en service des technologies.

58. L'une des principales missions de la Banque consiste à aider les pays les moins avancés à résorber le fossé en facilitant l'élaboration de nouveaux mécanismes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et en dotant ces pays des moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

59. À cet égard, dans sa résolution [71/251](#), l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il importait d'aider les pays les moins avancés à progresser dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation, de promouvoir le travail en réseau parmi les chercheurs et les instituts de recherche, et d'aider les pays les moins avancés à avoir accès aux technologies essentielles et adéquates et à les utiliser, en s'appuyant sur les initiatives bilatérales et l'appui d'institutions multilatérales, notamment les entités compétentes du système des Nations Unies, telles que le Mécanisme de facilitation des technologies, et du secteur privé.

60. En outre, aux termes de la Charte de la Banque, l'un des objectifs de cette dernière est de favoriser et de faciliter l'identification et l'utilisation des technologies appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers auxdites technologies, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle et en stimulant, aux plans national et régional, la capacité de ces pays à exploiter efficacement les technologies afin de susciter des changements en profondeur.

2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

61. Le programme fait partie du plan stratégique de la Banque de technologies et les activités de transfert de technologie relèvent du résultat 1 du plan stratégique (voir par. 7). Le résultat porte sur les projets et les activités technologiques entrepris et exécutés par la Banque, qui aideront les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités et leurs cadres réglementaires relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation et à créer des écosystèmes propices aux avancées dans ces domaines, afin de tirer parti des avantages que procurent le développement, l'acquisition, le financement et le déploiement des technologies, ainsi que l'accès à ces dernières.

3. Objectifs

62. Le programme, qui vise à renforcer les moyens dont disposent les pays les moins avancés pour obtenir des produits issus de l'innovation technologique provenant d'autres pays et à faciliter le transfert de technologie à des conditions librement décidées et convenues d'un commun accord, poursuit les objectifs suivants :

- a) Renforcer les capacités des institutions et mécanismes, notamment régionaux, aptes à faciliter le transfert de technologie ;
- b) Faciliter les négociations pour assurer un transfert de technologie économique, efficace et axé sur les résultats ;
- c) Faciliter l'accès des pays les moins avancés à des informations adaptées à leurs besoins concernant les technologies disponibles, à des conditions abordables ;
- d) Aider les universités, les instituts de recherche, les scientifiques et les entreprises des pays les moins avancés à accéder aux connaissances techniques disponibles et à les exploiter afin de mener des activités de recherche-développement et d'adapter les technologies à un usage local ;
- e) Favoriser le transfert ou la diffusion de technologies aux entrepreneuses et entrepreneurs locaux, qui pourront s'en servir pour offrir des biens et services à plus fort contenu en connaissances et à plus forte valeur ajoutée ;
- f) Favoriser la création d'entreprises et inciter les entrepreneurs et entrepreneuses du pays et de l'étranger à démarrer de nouveaux projets fondés sur l'exploitation de technologies nouvellement disponibles dans le pays ;
- g) Établir des mécanismes permettant de faciliter la création de programmes de recherche-développement conjoints associant les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement dans le but de mettre au point des technologies dans les secteurs considérés comme prioritaires ;
- h) Contribuer à la conception de mécanismes de financement propres à favoriser l'innovation et la bonne utilisation des technologies transférées dans les pays les moins avancés ainsi que l'adaptation de ces technologies aux besoins de ces derniers ;
- i) Faire en sorte que les principaux acteurs des pays les moins avancés aient davantage conscience que, pour obtenir des résultats, il faut que les technologies

transférées des pays développés aux pays les moins avancés soient adoptées et adaptées en tenant compte des réalités et des priorités de ces derniers.

4. Réalisations escomptées

63. Les réalisations escomptées au titre du programme sont les suivantes :

a) Un modèle efficace et un plan de travail et d'activité sont élaborés afin de permettre à un bureau de transfert de technologie de renforcer les capacités des pays les moins avancés en matière de transfert de technologie et de recherche ;

b) La Banque fait l'acquisition d'une plateforme numérique de transfert de technologie, et des fonctionnalités adaptées à ses besoins ainsi qu'à ceux des pays les moins avancés et des utilisateurs sont mises au point ;

c) Des solutions sont conçues pour résoudre les problèmes recensés dans les pays les moins avancés, dans le cadre de l'Accélérateur d'impact des objectifs de développement durable, et les moyens dont disposent les pays les moins avancés pour développer, adopter et déployer des technologies sont renforcés ;

d) Une étude est réalisée pour répertorier les programmes de transfert de technologie menés à l'échelle mondiale qui portent sur les pays les moins avancés, afin de comprendre les lacunes recensées et d'élaborer des programmes visant y remédier.

5. Indicateurs de succès

64. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

a) Mise en place et ouverture d'un modèle de bureau de transfert de technologie dans un pays de la catégorie des pays les moins avancés ;

b) Publication d'une étude sur les activités mondiales de transfert de technologie destinées aux pays les moins avancés et sur les lacunes du système qui peuvent être comblées grâce aux programmes de la Banque de technologies ;

c) Vaste utilisation de la plateforme numérique de transfert de technologie, mesurée par le nombre d'utilisateurs enregistrés dans les pays les moins avancés et le nombre de mises en relation facilitées par la plateforme ;

d) Les principes directeurs techniques, juridiques et politiques élaborés dans le cadre du programme à l'intention des personnes qui recherchent des technologies sont largement utilisés (nombre de demandes et de téléchargements depuis le site Web).

6. Principales activités

65. Les activités menées viseront à mettre au point des directives et procédures sur mesure et prêtes à l'emploi à l'intention d'une institution qui sera sélectionnée pour un projet pilote, ainsi que des modèles de directives et documents de procédure qui pourront être adaptés par toutes les parties intéressées dans le pays le moins avancé concerné. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

a) Mettre en place et ouvrir le bureau de transfert de technologie et annoncer un plan de travail annuel pour le bureau ;

b) Élaborer un programme intensif de mentorat et de coaching ;

c) Concevoir un plan personnalisé relatif au projet pour le bureau pour la période d'un an suivant sa mise en place. Au cours de cette phase, des activités seront menées pour encadrer et former les formateurs ;

d) Recruter un(e) expert(e)-conseil qui aidera la Banque de technologies à repérer les lacunes des programmes et des activités de transfert de technologie menés à l'échelle mondiale pour remédier aux difficultés rencontrées par les pays les moins avancés ;

e) Publier une étude sur les pratiques mondiales en matière de transfert de technologie afin de guider les programmes mis en œuvre par la Banque de technologies dans ce domaine ;

f) Concevoir des activités visant à renforcer les capacités de la Banque en matière de transfert de technologie ;

g) Développer des fonctions informatiques et des fonctionnalités de gestion pour les solutions numériques visant à faciliter l'accès à des informations concernant la technologie, la propriété intellectuelle et les services technologiques ;

h) Mener à bien la phase de mise en œuvre de l'Accélérateur d'impact des objectifs de développement durable au Bangladesh et en Ouganda et lancer la deuxième phase du projet dans trois autres pays parmi les moins avancés.

7. Pays concernés

66. Les services prévus dans le cadre du programme de transfert de technologie seront offerts à l'ensemble des pays les moins avancés.

C. Programme de renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation

1. Contexte et raison d'être

67. La science, la technologie et l'innovation sont considérées comme des facteurs essentiels du développement socio-économique et politique et sont les piliers sur lesquels repose le développement durable. Le développement des capacités fait partie intégrante du Partenariat mondial pour le développement durable. Il est essentiel d'investir dans la science, la technologie et l'innovation pour favoriser le développement économique et le progrès social. La recherche-développement peut également contribuer au développement durable en créant des sociétés plus vertes et plus inclusives. Cependant, dans nombre de pays parmi les moins avancés, les investissements dans la science, la technologie et l'innovation et dans la recherche-développement sont très faibles : en conséquence, une grande partie de la population est privée d'accès à Internet. Or, la pandémie de COVID-19 a démontré que l'absence de connexion à Internet avait d'importantes conséquences économiques et sociales pour les pays les moins avancés.

68. On ne pourra réaliser les objectifs de développement durable que si l'on renforce les capacités humaines et institutionnelles. Ainsi, la cible 17.9 associée à l'objectif de développement durable n° 17 consiste notamment à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs. Si l'on veut mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, il faut renforcer les capacités et les compétences numériques des pays les moins avancés afin qu'ils puissent s'adapter dans un nouvel environnement dématérialisé.

69. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, des technologies et de l'innovation, la Banque de technologies peut aider ces pays à acquérir des connaissances

scientifiques, des compétences techniques et des capacités réglementaires qui leur permettront de développer des aptitudes en matière de stratégie, de gestion et d'élaboration des politiques afin d'intégrer la science, la technologie et l'innovation dans les politiques publiques, de les réglementer et de promouvoir des moyens de gouvernance efficaces fondés sur des données scientifiques.

70. De par leur indépendance et leurs compétences, les académies des sciences sont des institutions uniques en leur genre qui fournissent aux gouvernements des conseils fondés sur des données factuelles afin de les aider à élaborer des politiques publiques visant à relever les défis scientifiques aux niveaux national, régional et mondial. Leur mission – proposer aux gouvernements des orientations relatives à la science et à la technologie faisant autorité et présentées de façon organisée – est d'une importance capitale et profite aussi bien à l'économie qu'à la société. À ce titre, il convient de leur accorder un rôle de premier plan dans le développement scientifique et technologique des pays et dans la formulation de politiques de développement durable. S'ils sont munis des informations nécessaires, les scientifiques, les diplomates et les décideurs politiques pourront mieux exploiter les liens entre la science et la politique étrangère afin de relever les défis régionaux et mondiaux. La Banque de technologies collaborera avec d'autres partenaires, tels que l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement, afin de faciliter et de favoriser l'établissement de liens entre les réseaux de scientifiques et de diplomates des pays les moins avancés et les réseaux d'académies des sciences, les organisations scientifiques internationales et les communautés scientifiques, de manière à parvenir à un consensus sur l'intégration de la science dans les accords multilatéraux. L'exécution du programme sera alignée sur la stratégie de mobilisation des ressources de la Banque, qui prévoit des financements conjoints et des contributions financières et en nature pour les différentes initiatives.

2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

71. Le programme est lié aux résultats 1 et 2 (voir par. 7) du plan stratégique. Pour obtenir les résultats escomptés, les produits suivants seront exécutés :

a) Prendre en compte des domaines thématiques tels que les changements climatiques, l'égalité des genres et le renforcement des capacités des jeunes dans l'élaboration des programmes relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation destinés aux pays les moins avancés ;

b) Permettre aux professionnels de la science, de la technologie et de l'innovation des pays les moins avancés d'accéder à des activités de renforcement des capacités et à des possibilités de recherche conjointe ;

c) Renforcer le lien entre la science, la diplomatie et l'élaboration des politiques dans les pays les moins avancés.

3. Objectifs

72. L'objectif général est de renforcer les capacités des différentes parties prenantes des pays les moins avancés, qu'il s'agisse de responsables de l'élaboration des politiques ou d'acteurs du monde universitaire, du secteur privé et de la société civile, dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, afin de veiller à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'experts dans ces domaines.

73. Ce programme vise plus précisément à :

a) Faire mieux connaître à toutes les parties prenantes des pays les moins avancés les ressources scientifiques disponibles afin d'améliorer leur aptitude à mener des travaux de recherche, à acquérir des connaissances, à communiquer, à

éduquer et à utiliser des revues et des outils scientifiques et techniques, tels que la plateforme Research4Life ;

b) Améliorer l'élaboration des politiques dans les pays les moins avancés en collaborant et en établissant des partenariats avec les institutions nationales, régionales et internationales, afin de proposer des formations ciblées aux experts et aux responsables politiques de ces pays pour qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et mener des réformes politiques ;

c) Renforcer les capacités des experts, des responsables politiques et des institutions afin de leur permettre de concevoir et d'élaborer des politiques et des lois efficaces dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que des stratégies et des plans connexes, en s'appuyant sur une prise de décision éclairée et sur des conseils fondés sur des données factuelles ;

d) Continuer de renforcer les capacités en matière d'écoconception et d'enseignement technologique dans les pays les moins avancés en consolidant le partenariat avec la World Eco-Design Conference ;

e) Faciliter l'accès à des technologies industrielles et à des solutions de conception industrielle écologiques au moyen de formations, d'ateliers et de bourses d'études et de la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur en Chine et dans les pays les moins avancés ;

f) Doter de moyens de recherche et d'innovation les chercheurs en biotechnologie des pays les moins avancés et aider les autorités de réglementation et les décideurs des pays bénéficiaires à adopter et à faire appliquer des politiques et des règlements en la matière ;

g) Renforcer la capacité des experts et des décideurs des pays les moins avancés de se servir de divers types d'informations d'origine spatiale pour appuyer le cadre du cycle complet de la gestion des catastrophes, d'utiliser les infrastructures, données, applications et services spatiaux pour faire face aux problèmes sanitaires mondiaux tels que la pandémie de COVID-19, ainsi que de mieux comprendre comment les parties prenantes utilisent les solutions spatiales pour contribuer au développement durable et de cerner ainsi les domaines prioritaires dans lesquels il convient d'accélérer le développement durable dans la région en tirant davantage parti des solutions spatiales ;

h) Transférer des technologies et des connaissances aux agents de santé de première ligne pour les aider à utiliser les techniques de dépistage et à régler les appareils auditifs dans le cadre du traitement de la perte d'audition chez les enfants, en collaboration avec Medtronic Labs ;

i) Élaborer un cadre de mise en œuvre sur la diplomatie scientifique dans les pays les moins avancés, en collaboration avec l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement, afin de renforcer les liens entre la science, la diplomatie et l'élaboration des politiques.

4. Réalisations escomptées

74. Les réalisations escomptées au titre du programme sont les suivantes :

a) Les revues scientifiques et techniques sont plus facilement accessibles et davantage utilisées grâce à la plateforme Research4Life et un plus grand nombre de professionnels sont formés aux technologies et méthodes de recherche et acquièrent des compétences en la matière ;

b) Des formations sur l'élaboration des politiques sont dispensées aux experts et aux responsables politiques ;

c) Une plateforme au moyen de laquelle les décideurs et les scientifiques pourront échanger régulièrement est créée afin que les académies des sciences soient associées aux débats sur les politiques nationales et aux engagements pris par le pays en faveur de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques relatives au Programme 2030 ;

d) Des bourses d'études sont accordées et des accords de coopération sur l'enseignement de la conception industrielle sont mis en place entre les établissements d'enseignement supérieur de la Chine et des pays les moins avancés ;

e) Les utilisateurs finaux sont formés et savent comment accéder aux données et aux informations satellitaires et comment les utiliser pour appuyer le cadre du cycle complet de la gestion des catastrophes, et les décideurs sont sensibilisés au rôle des technologies satellitaires dans la gestion des risques de catastrophe ;

f) Les capacités des jeunes chercheurs en biotechnologie et des organismes de réglementation de la biotechnologie sont renforcées dans les pays les moins avancés ;

g) Les agents de santé sont formés à l'utilisation des technologies de dépistage et au réglage des appareils auditifs pour enfants ;

h) Les scientifiques, les diplomates et les responsables politiques intensifient le dialogue sur la diplomatie scientifique.

5. Indicateurs de succès

75. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

a) Nombre de personnes participant à chaque programme de formation, ventilé par secteur, institution, discipline, profession et sexe ;

b) Nombre d'ateliers sur l'élaboration de politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation organisés à l'intention des experts et des décideurs politiques ;

c) Nombre de nouvelles académies des sciences créées et nombre d'événements organisés pour mettre ces académies en réseau ;

d) Nombre d'étudiants ayant obtenu une bourse d'études et nombre de mémorandums d'accord conclus entre des établissements d'enseignement supérieur situés en Chine et dans les pays les moins avancés ;

e) Nombre de chercheurs en biotechnologie en début de carrière ayant obtenu une bourse et nombre d'ateliers organisés à l'intention des organismes de réglementation ;

f) Nombre de conférences et d'ateliers et activités de formation organisés sur les technologies satellitaires et utilisation accrue des informations satellitaires dans les manuels nationaux de préparation aux catastrophes ;

g) Nombre d'agents de santé ayant suivi une formation sur le réglage des appareils auditifs et nombre d'enfants qui ont fait l'objet d'un dépistage pour perte auditive et ont été équipés de ces appareils ;

h) Nombre de participants aux ateliers de diplomatie scientifique.

6. Principales activités

76. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

a) Dispenser des formations en ligne complètes en anglais et en français sur Research4Life afin de transmettre aux utilisateurs actuels et potentiels des programmes de cette plateforme les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour accéder à l'information et l'utiliser de façon efficace ;

b) Organiser des ateliers de formation et des cours en ligne en collaboration avec l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) Organiser des activités de renforcement des capacités en fonction des priorités des académies existantes et définir les possibilités d'échanges Sud-Sud et de mentorat entre les académies ;

d) Recourir à l'attribution de bourses d'études sur la conception industrielle et augmenter le nombre d'établissements d'enseignement supérieur qui mettent en place des programmes de conception industrielle dans les pays les moins avancés ;

e) Faciliter le recrutement de jeunes chercheurs originaires des pays les moins avancés et leur attribuer des bourses dans le cadre du programme Nord-Sud et Sud-Sud et organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les politiques en matière de biotechnologies à l'intention des responsables de la réglementation, des personnes chargées d'évaluer les risques liés à l'administration publique et des experts techniques des pays les moins avancés qui mènent des travaux sur les règles relatives à la biosécurité ;

f) Organiser des ateliers de formation, des manifestations et des conférences sur l'utilisation des technologies satellitaires dans les pays les moins avancés ;

g) Élaborer et mettre en œuvre des programmes de lutte contre la perte d'audition dans trois pays de la catégorie des pays les moins avancés ;

h) Créer un programme de diplomatie scientifique afin d'accroître l'efficacité des partenariats et de la collaboration entre les scientifiques, les décideurs politiques et les diplomates des pays les moins avancés.

7. Pays concernés

77. Le programme sera ouvert à toute personne originaire de l'un des 46 pays les moins avancés.

D. Programme de partenariats et de coordination

1. Contexte et raison d'être

78. Compte tenu de l'ampleur des besoins des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et sachant qu'il est nécessaire d'atteindre l'ensemble des objectifs énoncés dans sa charte si l'on veut produire les changements attendus dans tous les pays les moins avancés, la Banque de technologies s'appuie sur des partenariats stratégiques essentiels conclus avec des organismes du système des Nations Unies et de l'extérieur, ainsi qu'avec des acteurs non étatiques. Il est donc indispensable de coordonner ces partenariats, de mettre au point des instruments clés et de mener des recherches pour étayer les programmes. Le programme de partenariats et de coordination aura pour objet de superviser les activités et les programmes de la Banque à cet égard.

79. Pour atteindre ses objectifs et améliorer son fonctionnement, la Banque mettra en place un système approprié de suivi et d'évaluation. Celui-ci sera complet, transparent, fondé sur des données probantes et fortement axé sur l'évaluation des résultats et des incidences. Dans le cadre de la stratégie globale de suivi et d'évaluation, tous les projets et activités de la Banque seront dûment et systématiquement évalués et un calendrier détaillé sera défini pour certaines évaluations, afin d'appliquer la stratégie de mobilisation des ressources de la Banque.

80. La politique de suivi et d'évaluation de la Banque sera centrée sur la collecte de données, l'objectif étant de conduire une évaluation solide et fondée sur des données probantes des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, de la qualité, des résultats et de l'incidence des projets et des activités, sans toutefois faire porter un trop lourd fardeau aux pays bénéficiaires et aux parties prenantes. Des experts indépendants en évaluation et des utilisateurs participeront aux évaluations, ce qui permettra à la Banque de recevoir des conseils spécialisés et des orientations stratégiques concernant son développement.

2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

81. Le programme est lié à la Charte de la Banque de technologies et aux directives opérationnelles énoncées dans le plan stratégique pour la période 2022-2024.

3. Objectifs

82. Les objectifs du programme sont les suivants :

- a) Nouer et entretenir des relations stratégiques ;
- b) Donner suite aux avis formulés par les États Membres concernant le rapport du Secrétaire général sur les trois premières années d'activité de la Banque, ce qui nécessitera d'analyser en profondeur les observations sur les programmes de la Banque, notamment les raisons motivant les activités menées par la Banque, les résultats des trois premières années de mise en œuvre et l'incidence des activités et des projets (l'accent sera mis sur l'application des recommandations découlant du rapport) ; suivre et examiner en permanence toutes les activités et tous les projets de la Banque et tenir régulièrement informés les responsables des programmes et les principales parties prenantes de leurs performances par rapport aux produits et résultats fixés, ainsi que des facteurs externes et internes susceptibles d'entraver la réalisation des projets et activités ;
- c) Présenter le rapport phare établi par la Banque en 2021 sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et publier le rapport phare de 2022 ;
- d) Mettre en œuvre continuellement des stratégies novatrices de mobilisation des ressources.

4. Réalisations escomptées

83. Les réalisations escomptées au titre du programme sont les suivantes :

- a) Un vaste réseau de partenariats stratégiques est mis en place aux fins de l'élaboration et de l'exécution des programmes ;
- b) La Banque dispose d'une réserve de projets conjoints entièrement développés en concertation avec les partenaires d'exécution ;
- c) Des activités de contrôle et d'évaluation de l'exécution au niveau des programmes sont menées avec l'appui du Bureau des services de contrôle interne ;

d) Un nombre croissant d'activités de mobilisation des ressources sont mises en œuvre, notamment afin d'obtenir un soutien financier et des contributions en nature ;

e) Le premier rapport phare de la Banque sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés est publié.

5. Indicateurs de succès

84. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

a) Participation accrue aux réseaux et initiatives mondiaux ;

b) Mise en place d'un système global d'évaluation et de suivi des programmes et activités de la Banque ;

c) Élaboration d'une méthode de collecte des données qui permette de mener une évaluation rigoureuse et fondée sur des données probantes de la qualité, des résultats et de l'incidence des projets et activités, ainsi que des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés ;

d) Élaboration et adoption de modèles, de méthodes et d'indicateurs communs qui permettent de comparer les activités et projets exécutés dans les pays bénéficiaires, d'en assurer la cohérence et d'avoir une vue d'ensemble de leurs incidences ;

e) Mise en place d'un cadre de liaison et de collaboration avec le Mécanisme de facilitation des technologies et l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'avec la Commission de la science et de la technique au service du développement, le cas échéant ;

f) Présentation du rapport phare de 2022.

6. Principales activités

85. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

a) Participer activement aux travaux menés dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies ;

b) Concevoir des documents, des outils, des procédures et des programmes stratégiques en fonction des objectifs et des résultats escomptés ;

c) Procéder à un examen interne complet et continu de la Banque, de ses activités et de ses projets ;

d) Suivre et examiner constamment tous les projets et activités de la Banque afin de tenir régulièrement informés les responsables et principales parties prenantes de leurs performances par rapport aux produits et résultats fixés, ainsi que des facteurs externes et internes susceptibles d'entraver la réalisation des projets et activités ;

e) Organiser un événement mondial à l'occasion de la publication du rapport phare sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en janvier 2022 ;

f) Organiser une manifestation politique de haut niveau en marge de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés afin de mobiliser des aides financières supplémentaires pour la Banque.

7. Pays concernés

86. En 2022, le programme couvrira tous les programmes de la Banque mis en œuvre dans les pays les moins avancés.

Tableau 7

Ressources nécessaires : programme de travail

(En dollars des États Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Variation	2022 (prévisions)
Traitements et autres dépenses de personnel				
1. Personnel recruté sur le plan international	297 718	711 000	201 621	912 621
2. Personnel local	–	67 200	49 048	116 248
3. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	397 118	397 118
4. Consultants et experts	873 806	1 070 680	(617 000)	453 680
Total partiel (traitements et autres dépenses de personnel)	1 171 524	1 848 880	30 787	1 879 667
Voyages				
1. Voyages du personnel	11 972	739 793	(465 459)	274 334
2. Voyages des participants aux réunions et ateliers	51 410	–	–	–
3. Voyages des consultants, animateurs et invités	137 839	375 308	(358 494)	16 814
Total partiel (voyages)	201 221	1 115 101	(823 953)	291 148
Subventions et bourses	–	290 280	(145 140)	145 140
Services contractuels	319 694	460 450	(373 225)	87 225
Frais généraux de fonctionnement	101 834	63 600	2 000	65 600
Mobilier et matériel	20 000	–	–	–
Total	1 814 272	3 778 311	(1 309 531)	2 468 780

8. Traitements et autres dépenses de personnel

87. Le montant de 1 879 667 dollars, qui représente une augmentation de 30 787 dollars, permettra de financer ce qui suit :

a) Un montant de 1 028 869 dollars au titre des postes, soit une augmentation de 250 669 dollars, qui se répartit comme suit : 912 621 dollars pour le financement de cinq postes soumis à recrutement international (maintien de quatre postes de spécialistes de la gestion des programmes (P-4) et transfert d'un poste de responsable de la communication (P-3) relevant de la composante Direction exécutive et administration) ; un montant de 116 248 dollars pour le maintien de quatre postes d'assistant(e) aux programmes (G-5) ;

b) Un montant de 397 118 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) : un emploi de classe P-5 (176 118 dollars) et deux emplois d'expert(e) de classe P-2 (221 000 dollars). Le ou la titulaire de l'emploi de classe

P-5 s'occupera principalement de mobiliser des ressources, tandis que les experts de classe P-2 contribueront au développement des activités relatives aux programmes de conception industrielle de la Banque de technologies, afin de renforcer les capacités des pays les moins avancés en la matière, et appuieront le programme de transfert de technologie ;

c) Un montant de 453 680 dollars, soit une réduction de 617 000 dollars, servira à engager des consultants et des experts pour les quatre programmes, qui fourniront un appui dans les domaines suivants : l'évaluation des besoins technologiques, le développement de fonctions informatiques et de fonctionnalités de gestion pour des solutions numériques, la mise au point de fonctions liées à l'informatique et aux communications, l'élaboration d'un modèle de bureau de transfert de technologie, la conception d'ateliers sur le transfert de technologie, l'examen de projets de chartes pour les nouvelles académies des sciences, la tenue de formations sur les politiques en matière de biotechnologies et la réglementation scientifique, les technologies géospatiales, le renforcement des capacités d'innovation, la rédaction des rapports phares et la stratégie de suivi et d'évaluation ;

88. En 2022, la Banque continuera également de bénéficier du soutien d'un(e) spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1^{re} classe) de classe P-2, qui sera mis(e) à disposition par l'Italie dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires.

9. Voyages

89. Un montant de 291 148 dollars, qui représente une diminution de 823 953 dollars, permettra de financer les voyages du personnel, des consultants, des animateurs et des invités, ainsi que l'appui qu'ils apporteront sur le plan technique et au niveau des programmes, et leur participation à des consultations, ateliers et cours de formation locaux. La variation est essentiellement due au fait qu'une plus grande priorité a été donnée à la formation en ligne, un nouveau cours en ligne complet ayant été mis au point, ce qui a permis de réduire les frais de déplacement des participants aux réunions et ateliers.

10. Subventions et bourses

90. Un montant de 145 140 dollars, qui représente une réduction de 50 %, permettra de financer les visites Sud-Nord et Sud-Sud de scientifiques ayant obtenu une bourse et les programmes collaboratifs de recherche.

11. Services contractuels

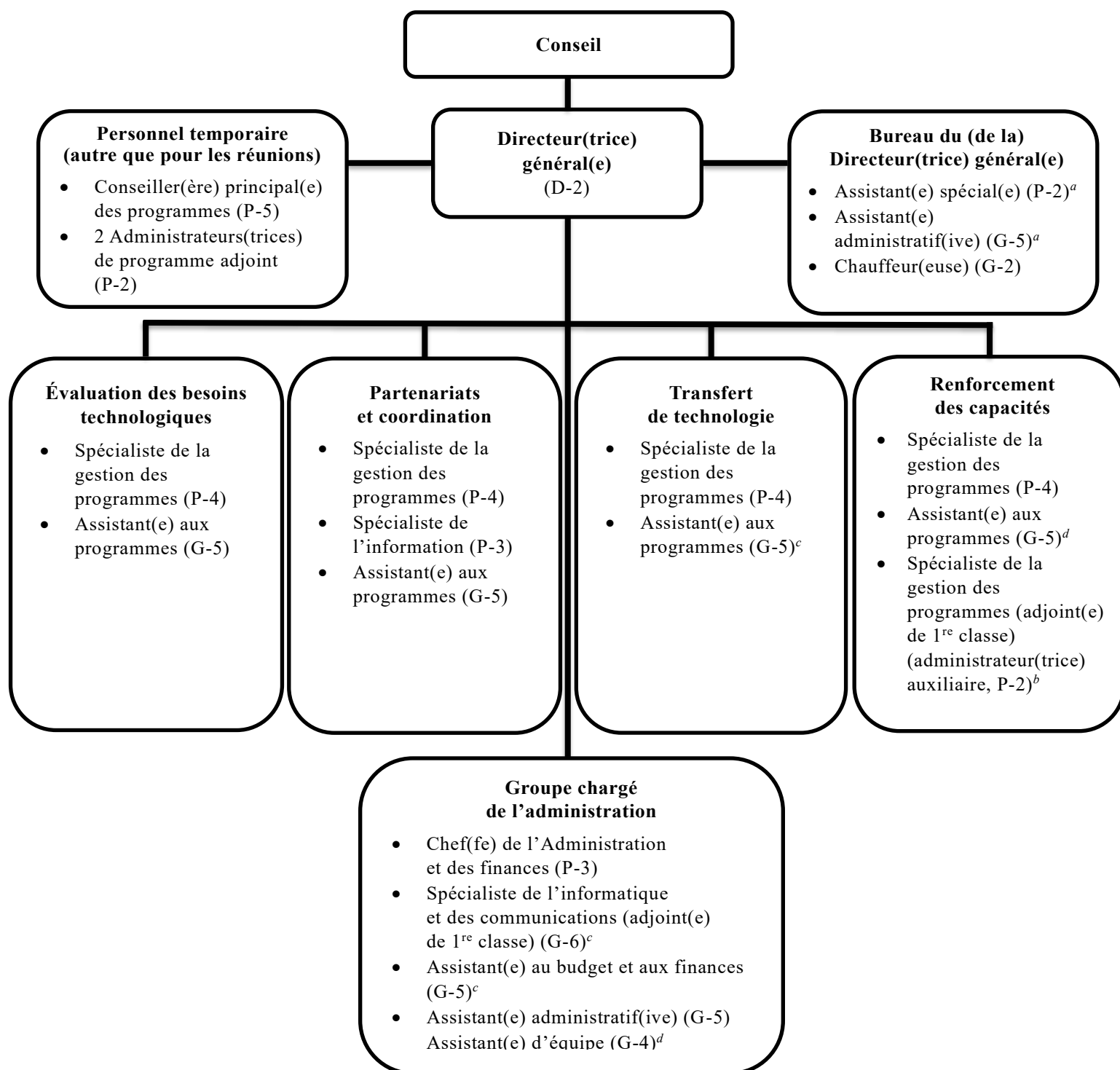
91. Un montant de 87 225 dollars, qui représente une diminution de 373 225 dollars, permettra de couvrir les frais de location de salles et d'autres services connexes pour les ateliers, les manifestations parallèles et les réunions, ainsi que les services de traduction, d'impression et de mise en page des rapports connexes. La variation s'explique essentiellement par la réduction du nombre de manifestations prévues et par le fait que les pays hôtes prendront en charge les frais de location de salle et d'autres frais liés aux ateliers, tels que l'impression des documents.

12. Frais généraux de fonctionnement

92. Un montant de 65 600 dollars, qui représente une augmentation de 2 000 dollars, permettra de couvrir les coûts des projets de recherche menés par les laboratoires hôtes dans le cadre des échanges Sud-Nord et Sud-Sud (réactifs, services, travail sur le terrain et autres dépenses liées aux visites scientifiques). L'augmentation de 2 000 dollars servira à financer les coûts d'un atelier régional sur la création d'académies des sciences.

Annexe I

Organigramme de la Banque de technologies

^a Création.^b L'emploi de temporaire est financé séparément et n'est pas inscrit au budget de la Banque.^c Poste vacant (recrutement en cours).^d Recrutement terminé, entrée en fonctions le 1^{er} novembre 2021.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Recommandations des organes de contrôle

Suite donnée à la recommandation

Document de référence

Assemblée générale

Création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés (résolution 71/251)

Prie le Secrétaire général d'établir un rapport, dans les limites des ressources existantes, afin de lui faire part des résultats obtenus par la Banque de technologies au bout de trois ans d'activité, et décide d'examiner, le cas échéant, les dispositions à prendre pour assurer son bon fonctionnement sur la base de ces informations (par. 6)

La Banque fera réaliser une évaluation externe complète en 2021, qui coïncidera avec la fin du cycle triennal de planification stratégique. L'évaluation consistera notamment en une analyse approfondie des raisons motivant les activités et projets, des résultats de leur mise en œuvre et de leur incidence. Les conclusions de l'évaluation seront prises en compte lors de l'élaboration du deuxième plan stratégique triennal [TBLDC/2020/5, par. 73 b)]

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des trois premières années d'activité de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés (A/76/272 et A/76/272/Corr.1)

Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Rapport du Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés sur les travaux de sa quatrième session (TBLDC/2020/8)

Le Conseil a demandé que, à l'avenir, les rapports présentés à l'Assemblée soient plus substantiels et plus détaillés (par. 8)

Le rapport pour 2021 sera plus détaillé, comme demandé

Le Conseil a également recommandé d'associer les innovations techniques recensées dans les pays en question, ainsi que les collectivités et les organisations locales, aux travaux de la Banque de technologies (par. 10)

Un montant de 420 000 dollars, mobilisé par l'intermédiaire de l'Accélérateur d'impact des objectifs de développement durable, sera versé à des start-ups au Bangladesh et en Ouganda

Le Conseil a pris note des grandes difficultés auxquelles se heurtait l'initiative Technology Access Partnership et recommandé de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources élaborée en 2020, et il s'est engagé à se joindre à ces efforts (par. 12)

La Global Innovation Exchange Platform est en train d'être mise en service avec l'appui financier de l'Agence des États-Unis pour le développement international, et la Banque de technologies et Medtronic soutiennent le renforcement des capacités locales en matière de transfert de technologie dans le cadre du programme de lutte contre la perte auditive

Pour le contrôle de l'exécution, le Conseil a recommandé que la Banque de technologies envisage également, comme indiqué dans sa charte (A/71/363), une évaluation indépendante des activités de la Banque (par. 17)

Cette évaluation sera réalisée en 2022

Le Conseil a rappelé qu'il avait recommandé que 20 % du budget soit alloué aux dépenses de fonctionnement. Tout en sachant qu'il fallait renforcer la capacité de la Banque de technologies, il a mis en garde contre l'augmentation des effectifs au cas où il y aurait moins d'engagements en 2022 (par. 18)

La composante Direction exécutive et administration et appui opérationnel représente 29,5 % du budget pour 2022

Rapport du Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés sur les travaux de sa troisième session (TBLDC/2020/4)

[Le Conseil] a proposé de fusionner le programme de renforcement des capacités d'innovation des pays les moins avancés avec le programme de renforcement de la science, de la technologie et de l'innovation dans ces pays (par. 11)

Le programme de renforcement des capacités d'innovation des pays les moins avancés est désormais un sous-programme du programme C, qui vise à renforcer les capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation

Décision 2020/1

En ce qui concerne l'examen annuel de la performance du Directeur général de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, le Conseil rappelle que le Directeur général est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en consultation avec lui et décide que le représentant du Secrétaire général procédera audit examen en consultation avec ses membres (annexe III)

La Banque de technologies a demandé au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité de fournir des orientations et des précisions sur l'examen de la performance des chefs d'entités. Le Bureau du Secrétaire général établit actuellement une note d'orientation afin de clarifier et d'uniformiser la procédure dans tout le système des Nations Unies. En outre, le Département a proposé que les évaluations de la performance soient alignées sur l'année de programmation de la Banque

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Prenant en compte l'incidence que continue d'avoir la pandémie de COVID-19, le Comité consultatif est d'avis que les prévisions de dépenses pour le reste de l'année 2020 pourraient ne pas être réalistes. Il réaffirme que les futurs budgets de la Banque de technologies devraient refléter plus précisément les prévisions de

Les dépenses prévues pour le second semestre de 2021 sont plus élevées que les dépenses engagées au cours du premier semestre, ce qui s'explique par les éléments suivants : un décalage dans la comptabilisation des coûts

*Recommandations des organes de contrôle**Suite donnée à la recommandation**Document de référence*

dépenses et les ressources annuelles nécessaires (par. 7)

d'exécution du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), des dépenses de personnel moins élevées, car tous les postes n'ont pas été pourvus au cours des six premiers mois, et la prise en compte des paiements qu'il est prévu de verser aux start-ups dans le cadre de l'Accélérateur d'impact des objectifs de développement durable

Le Comité consultatif réaffirme que le recrutement du personnel international de la Banque de technologies doit continuer d'être mené conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (par. 13)

L'Office des Nations Unies à Genève recrute le personnel conformément au Statut et au Règlement du personnel des Nations Unies, et les modalités de recrutement n'ont pas changé depuis qu'il fournit des services à la Banque de technologies

Le Comité consultatif attend avec intérêt des informations actualisées, dans le prochain rapport de la Banque de technologies, sur le retrait progressif des services de l'UNOPS et les incidences financières connexes (par. 14)

Voir sect. III. B, par. 39

Le Comité consultatif note avec préoccupation que le rapport de la Banque de technologies ne contient pas d'informations détaillées sur l'application de ses recommandations, contrairement à ce qu'il avait demandé. Il espère que ces informations figureront systématiquement dans les prochains rapports (par. 15)

Un état récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle, y compris le Comité consultatif, figure désormais à l'annexe II du rapport sur le budget et le programme de travail de la Banque de technologies